



*DISTRICT AISNE DE FOOTBALL*

## Commission Juridique

du Jeudi 7 Juin 2018  
à Chauny

**Le Président de Séance** : Mr DENIZE

**Membres** : MM. BLONDELLE – GIBARU – MINETTE

**Excusé** : Mr IBATICI

**Assiste à la réunion** : Mme GOGUILLON Céline

---

La Commission rappelle qu'aucune décision ne sera donnée par téléphone. Elles sont consultables sur Internet dès publication.

**RAPPEL** : Les clubs disposant de plusieurs terrains sont priés d'aviser leurs adversaires suffisamment longtemps à l'avance en cas de changement par rapport aux indications données sur les calendriers.

La Commission,  
Rappelle que les résultats des rencontres, objet des réserves examinées ci-dessous, ne seront homologués qu'à l'issue du délai d'appel de 7 jours.

**ATTENTION** : Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

**IMPORTANT** : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission compétente commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

**Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission compétente commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes**

### **ARRETE MUNICIPAL**

**En cas d'intempéries entraînant l'impraticabilité des terrains, l'arrêté municipal doit être faxé le Vendredi avant 16 Heures.**

**Les clubs sont priés de prévenir leurs adversaires**

**La Commission, dans un souci d'équité, respectant strictement les règlements refuse toutes dérogations pour les changements de dates et d'horaires pour les deux dernières journées de championnat.**

\*\*\*\*\*

Le P.V. de la réunion du 31/05/18 est adopté sans observation

## **RAPPORT DE MR CAPUTO HERVE (ARBITRE OFFICIEL)**

**N° 52108.2 – FC BCV 2 / US ANIZY PINON du 03/06/18 comptant pour le championnat D4, Groupe E**

La Commission, après examen du dossier

Vu les circonstances,

- Homologue le résultat acquis sur le terrain

La Commission présente ses très sincères condoléances à la famille de Mr ANQUETIL ainsi qu'à son club.

### **1) SENIORS**

**N° 51774.1 - US DES VALLEES / FC USA 2 du 10/05/18 comptant pour le championnat D3, Groupe D**

Réclamation de l'USA

La Commission, après examen du dossier et des pièces en sa possession (rapport de l'Arbitre Officiel et du Dirigeant de l'US DES VALLEES)

- Ne constate aucune infraction, l'identité du joueur incriminé ayant été vérifié et confirmé par l'Arbitre Officiel

- Homologue le résultat acquis sur le terrain

- Confisque les droits consignés

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR L'US SEBONCOURT**

**N° 52282.2 – US SEBONCOURT 2 / AS MARTIGNY 3 du 22/04/18 comptant pour le championnat D5, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 117,60 € au club de l'US SEBONCOURT correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (56 Kms X 2,10 €) et de porter cette somme au compte du club fautif : AS MARTIGNY

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR L'US DES VALLEES**

**N° 51761.2 – US DES VALLEES / FC VILLERS COTTERETS 2 du 29/04/18 comptant pour le championnat D3, Groupe D**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 102,90 € au club de l'US DES VALLEES correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (49 Kms X 2,10 €) et de porter cette somme au compte du club fautif : FC VILLERS

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MM. CASOLA JEROME – LEHR XAVIER – MALENFANT JULIEN (ARBITRES OFFICIELS)**

**N° 51452.2 – US ROZOY SUR SERRE / AS BEAUREVOIR du 03/06/18 comptant pour le championnat D2, Groupe A**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de :

- 45 € à Mr CASOLA Jérôme

- 26,50 € à Mr LEHR Xavier

- 26, 50 € à Mr MALENFANT Julien correspondant à la moitié de leur frais d'arbitrage et de porter la somme de 98 € au compte du club fautif : AS BEAUREVOIR

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR L'ES VIRY NOUREUIL**

### **N° 51976.2 – ES VIRY NOUREUIL / GAUCHY 3 du 03/06/18 comptant pour le championnat D4, Groupe C**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 89,40 € au club de l'ES VIRY NOUREUIL correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (24 Kms X 2,10 €) + 39 € de frais de déplacement de l'Arbitre Officiel et de porter cette somme au compte du club fautif : GAUCHY

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR AVY FRANCK (ARBITRE OFFICIEL)**

### **N° 52306.2 – FRESNOY FONSOUMES / AS MARTIGNY 3 du 03/06/18 comptant pour le championnat D5, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 10,50 € à Mr AVY Franck correspondant à la moitié de ses frais de déplacement et de porter cette somme au compte du club fautif : AS MARTIGNY

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR LE FC ABBECOURT**

### **N° 52574.2 – FC ABBECOURT / ACSF VIC 2 du 03/06/18 comptant pour le championnat D5, Groupe F**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 52,50 € au club du FC ABBECOURT correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (25 Kms X 2,10 €) et de porter cette somme au compte du club fautif : ACSF VIC

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR BASSE CYRILLE (ARBITRE OFFICIEL)**

### **N° 52574.2 – FC ABBECOURT / ACSF VIC 2 du 03/06/18 comptant pour le championnat D5, Groupe F**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 15 € à Mr BASSE Cyrille correspondant à la moitié de ses frais de déplacement et de porter cette somme au compte du club fautif : ACSF VIC

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR THYS JEAN CHRISTOPHE (ARBITRE OFFICIEL)**

### **N° 52570.2 – BOURG-BEAURIEUX / ES OGNES 2 du 03/06/18 comptant pour le championnat D5, Groupe F**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 31 € à Mr THYS Jean Christophe correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : ES OGNES

## **FORFAITS**

La Commission, note les délais d'appels écoulés les forfaits : (Voir feuille Annexe 1)

## **FORFAITS GENERAUX**

La Commission,

Note à regret les forfaits généraux de :

- AFC BELLEU en D3, Groupe D
- LIESSE MARAIS en D4, Groupe D

- CRECOIS 3 en D4, Groupe D
- AS MARTIGNY 3 en D5, Groupe B
- BOURG-BEAURIEUX 2 en D5, Groupe E
- FC BUCY LE LONG 2 en D5, Groupe G
- US DES VALLEES 2 en D5, Groupe G

## 2) JEUNES

### **RENCONTRE ARRETEE PREMATUREMENT PAR SUITE D'ABANDON DELIBERE DE LA PARTIE**

#### **N° 54773.2 – US GUIGNICOURT / O. ST QUENTIN 2 du 26/05/18 comptant pour le championnat U18, D1**

La Commission,

Pris connaissance des pièces au dossier,

Considérant que l'équipe de l'O. ST QUENTIN a abandonné délibérément la partie

Lui donne la rencontre perdue par abandon de terrain pour indiscipline (-1 Pt) pour en attribuer les délais d'appel écoulés le bénéfice à son adversaire comme suit : US GUIGNICOURT bat O. ST QUENTIN 2, 3 buts à 0

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR LE FC HANNAPES**

#### **N° 51869.2 – FC HANNAPES / US ORIGNY THENELLES 2 du 08/05/18 comptant pour le championnat D4, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 42 € au club du FC HANNAPES correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (20 Kms X 2,10 €) et de porter cette somme au compte du club fautif : US ORIGNY THENELLES

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR BEISER DAVY (ARBITRE OFFICIEL)**

#### **N° 55191.2 – SAS MOY AISNE / ARSENAL CLUB 2 du 02/06/18 comptant pour le championnat U18, D2, groupe A**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 11 € à Mr BEISER Davy correspondant à la moitié de ses frais de déplacement et de porter cette somme au compte du club fautif : ARSENAL CLUB

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR LADOIRE FREDERIC CHRISTOPHE (ARBITRE OFFICIEL)**

#### **N° 55239.2 – FC CHATEAU ETAMPES / FC 3 CHATEAUX du 02/06/18 comptant pour le championnat U18 D3, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 19,50 € à Mr LADOIRE Frédéric correspondant à la moitié de ses frais de déplacement et de porter cette somme au compte du club fautif : FC 3 CHATEAUX

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR LE FC CHATEAU ETAMPES**

#### **N° 55239.2 – FC CHATEAU ETAMPES / FC 3 CHATEAUX 2 du 02/06/18 comptant pour le championnat U18 D3, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 128,10 € au club du FC CHATEAU ETAMPES correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (61 Kms X 2,10 €) et de porter cette somme au compte du club fautif : FC 3 CHATEAUX

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR LASSEAUX CHRISTOPHER (ARBITRE OFFICIEL)**

**N° 54879.2 – US ORIGNY THENELLES / CSO ATHIES SOUS LAON du 02/06/18 comptant pour le championnat U18 D4, Groupe A**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 39 € à Mr LASSEAUX Christopher correspondant à ses frais de déplacement.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR LE FJ COINCY**

**N° 55265.2 – FJ COINCY / INTER SOISSONS du 02/06/18 comptant pour le championnat U18 D4, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 58,80 € au club du FJ COINCY correspondant à leur frais de déplacement du match « Aller » (28 Kms X 2,10 €) et de porter cette somme au compte du club fautif : INTER SOISSONS

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR GUEHO ARTHUR (ARBITRE OFFICIEL)**

**N° 55265.2 – FJ COINCY / INTER SOISSONS du 02/06/18 comptant pour le championnat U18 D4, Groupe B**

La Commission, pris connaissance de la demande

- Décide de rembourser la somme de 15 € à Mr GUEHO Arthur correspondant à la moitié de ses frais de déplacement et de porter cette somme au compte du club fautif : INTER SOISSONS

**FORFAITS**

La Commission, note les délais d'appels écoulés les forfaits : (Voir feuille Annexe 2)

**FORFAITS GENERAUX**

La Commission,

Note à regret les forfaits généraux de :

- ES MONTCORNET en U18 D4, Groupe A
- US LAON 2 en U18 D4, Groupe A
- US ORIGNY THENELLES en U18 D4, Groupe A

**3) RECLAMATION D'APRES MATCH**

**Reprise du dossier :**

**N° 51963.2 – FC ESSIGNY LE GRAND / US BRISSY HAMEGICOURT du 13/05/18 comptant pour le championnat D4, Groupe C**

Réclamation de l'US BRISSY HAMEGICOURT

La Commission, pris connaissance de la réclamation formulée

Après examen du dossier et après vérifications des feuilles de matchs concernées

La déclare recevable en la forme, mais considérant après vérifications nécessaires que les griefs formulés ne sont pas fondés

- Constate la participation d'un joueur ayant effectué plus de 10 rencontres en équipe supérieure pour 3 autorisés en équipe inférieure lors des 5 dernières rencontres (Article 109, Alinéa C du Règlement Particulier de la Ligue)
- En prononce le rejet
- Homologue le résultat acquis sur le terrain
- Confisque les droits consignés

Le Président de Séance: **André DENIZE**  
La Secrétaire : Céline GOGUILLON

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
31131 Departemental 3 / Phase 1	B	544041	St Simon Ca 1	FM 19624801	51648.2 03/06/2018
31131 Departemental 3 / Phase 1	D	535223	Belleu Afc 1	FG	
31141 Departemental 4 / Phase 1	B	502633	Origny The. Us 2	FG	
		581689	Harly Quentin Sports 3	FG	
31141 Departemental 4 / Phase 1	C	581692	Gauchy Grugi St Quen 3	FM 19625457	51976.2 03/06/2018
31141 Departemental 4 / Phase 1	D	502719	Montcornet Es 3	FG	
		542824	Liesse Marais 1	FG	
		545711	Crecois lcs 3	FG	
31141 Departemental 4 / Phase 1	F	530470	Presles Asa 3	FM 19625851	52173.2 03/06/2018
		581691	Usa Fc 3	FM 19625857	52176.2 03/06/2018
31151 Departemental 5 / Phase 1	A	519761	Origny En Th. Sc 3	FG	
		548253	Buire Hirson Us 3	FM 19625985	52240.2 03/06/2018
31151 Departemental 5 / Phase 1	B	500482	Bohain Rc 3	FG	
		528614	Martigny As 3	FG	
		544177	Vaux Andigny Fc 2	FG	
31151 Departemental 5 / Phase 1	C	582191	St Martin Etreillers 2	FG	
31151 Departemental 5 / Phase 1	D	524025	Chery Les P. Ffc 2	FM 19626389	52442.2 03/06/2018
		563644	Tergnier Fc 3	FG	
31151 Departemental 5 / Phase 1	E	552668	Bourg Et Comin Beaur 2	FG	
		582123	Festieux Fc 1	FM 19626517	52506.2 03/06/2018
31151 Departemental 5 / Phase 1	F	553838	Vic Sur Aisne Acsf 2	FM 19626653	52574.2 03/06/2018
31151 Departemental 5 / Phase 1	G	533707	Bucy Le Long Fc 2	FG	
31112 Criterium Dimanche Matin / Phase 1	A	500862	Ham Us 4	FM 19917957	52864.1 03/06/2018
Senior Féminin A 7 / Phase 2	2A	581164	Chateau Etampes Fc 1	FM 20392468	56178.2 02/06/2018

U18 - D2 / Phase 2	A	552669	Arsenal Club 2	FM	20337645	55191.2	02/06/2018
U18 - D2 / Phase 2	B	519590	Milonaise As 1	FM	20337699	55215.2	02/06/2018
U18 - D3 / Phase 2	A	517131	Laon Asptt 1	FM	20337728	55229.2	02/06/2018
U18 - D3 / Phase 2	B	531359	Courmelles Fc 1	FM	20337754	55240.2	02/06/2018
		549894	Fc 3 Chateaux 2	FM	20337753	55239.2	02/06/2018
U18 - D4 / Phase 2	A	502633	Origny The. Us 1	FG			
		502719	Montcornet Es 1	FG			
U18 - D4 / Phase 2	B	554294	Soissons Intern 1	FM	20337908	55265.2	02/06/2018
U17 - D1 / Phase 1	U	500336	Soissons Fc 1	FM	20005686	53916.1	02/06/2018
		500497	Vervins Us 1	FG			
		511487	Bruyeres Et Montb Us 1	FM	20005687	53917.1	02/06/2018
		530303	Ent Barent Cher Athi 1	FM	20005689	53919.1	02/06/2018
		550884	Villers Cotterets Fc 1	FM	20005684	53914.1	02/06/2018
		580475	Holnon Fayet Afc 1	FG			
U15 - D2 / Phase 2	A	500143	Laon Us 2	FM	20338006	55288.2	02/06/2018
		540867	Itancourt 1	FM	20338005	55287.2	02/06/2018